

## Télévision numérique terrestre

**Reprise de la diffusion des programmes  
de la télévision publique suisse dans le Grand Genève**



@Gilles BERTRAND / Grand Genève

Rapport d'autosaisine

Forum d'agglomération du Grand Genève

Septembre 2020



## TABLE DES MATIERES

Remerciements .....	3
1. Préambule .....	4
2. Objectifs de l'autosaisine .....	4
3. Organisation des travaux .....	5
4. Audition de la SSR .....	5
4.1. <u>Les motifs</u> .....	5
4.2. <u>Les réactions</u> .....	6
4.3. <u>Les alternatives</u> .....	6
5. Entrée en matière du GLCT .....	7
6. Solution optimale .....	7
7. Reprise du signal .....	8
8. Communication publique .....	8
ANNEXES .....	10



## Remerciements

Le Forum d'agglomération du Grand Genève tient à remercier tout particulièrement M. Damien Corti, directeur technologie et innovation de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision ainsi que M. Laurent Keller, directeur de Léman Bleu, pour le soutien sans faille dont ils ont fait preuve en l'accompagnant tout au long de sa démarche. Plus largement, le Forum tient à souligner la bonne volonté et l'engagement de tous les acteurs de la reprise de la diffusion numérique terrestre des programmes de la télévision publique suisse dans le Grand Genève. Enfin et surtout, il remercie et applaudit le GLCT pour son soutien financier essentiel à la solution trouvée.



## 1. Préambule

Début 2019, la Société suisse de radiodiffusion et de télévision (SSR) annonçait la cessation de la diffusion des programmes de la Radio télévision suisse (RTS) par le réseau numérique terrestre (TNT), une technologie jugée trop coûteuse. L'inscription de cette mesure dans la concession octroyée par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) en août 2018 était passée inaperçue. Début 2019, l'annonce par la SSR de sa mise en œuvre anticipée au 3 juin 2019 mettait le feu aux poudres dans le Grand Genève.

L'arrêt de la TNT allait priver d'accès à la télévision suisse plus de 350'000 habitants du Grand Genève, soit un tiers de sa population. Extrêmement négative pour la cohésion de l'agglomération franco-valdo-genevoise, la mesure allait porter un coup grave à sa communauté d'information, de culture et de connaissance, contrecarrant les efforts considérables déployés collectivement depuis plusieurs années pour consolider le Grand Genève, l'année de mise en œuvre du Léman Express qui plus est. Nul doute que les autres zones frontalières allaient être affectées, dont l'agglomération trinationale de Bâle et ses 850'000 habitants.

Il était paradoxal que la Confédération helvétique avalise une mesure allant dans le sens exactement inverse de sa politique d'agglomération et des sommes significatives dédiées à des projets de coopération transfrontalière.

La fin de l'accès aux programmes audiovisuels du service public suisse a généré de fortes réactions dans notre région : adoption d'une motion par le Pôle métropolitain du Genevois français, déclarations dans la presse, vague d'appels à la SSR. Pressé par plusieurs de ses membres, le Forum d'agglomération a décidé d'intervenir, avec force. Durant son assemblée plénière du 26 mars 2019, il adoptait à l'unanimité l'autosaisine que lui proposait son Bureau.

## 2. Objectifs de l'autosaisine

L'arrêt de la TNT vient allonger la liste des décisions administratives qui divisent le territoire sous couvert de considérations économiques. Si les frontières nationales instituent de fait des différences de régimes – économiques, fiscaux, sociaux, etc. – la majorité des habitants du Grand Genève appellent de leur vœux plus d'intégration pour accéder librement aux mêmes services aux mêmes conditions. Aussi chaque retour en arrière amène un sentiment d'injustice et d'inégalité de traitement. Les régressions ont été nombreuses au cours des dernières années, citons pêle-mêle l'accès aux soins devenu très inégalitaire de part et d'autre de la frontière, l'accès à l'école genevoise interdit pour les Suisses résidant en France, les distorsions en matière d'assurance chômage, les disparités de classes tarifaires pour les transports en commun.

En termes de liaisons téléphoniques les plus anciens se souviendront du préfixe 023 qui incluait la France voisine dans le périmètre de la tarification de proximité avec Genève. Aujourd'hui, à l'heure de l'hypercommunication, ce sont des frais d'itinérance inadmissibles qui grèvent les liaisons transfrontalières alors même que Bruxelles les a abolis au sein de l'Union européenne. Comme pour la RTS, ce sont les opérateurs qui imposent leurs conditions sans que les autorités administratives n'interviennent. On constate d'ailleurs chaque jour que la frontière est pour eux l'occasion de se livrer une guerre de puissance de couverture de leurs réseaux, les usagers faisant les frais de connexions automatiques captées périodiquement par l'un ou par l'autre, assorties de frais de *roaming*. Ces pratiques grèvent les simples citoyens comme les entreprises, constituant pour ces dernières un frein supplémentaire au développement des activités transfrontalières.

S'appuyant sur ce constat, l'autosaisine prend pour objet « l'inégalité d'accès aux services audiovisuels et de téléphonie pour les citoyens du Grand Genève en tant que facteur péjorant la cohésion sociale. » (Annexe 1). Elle propose de dresser un état des lieux de la question des opérateurs de radio diffusion et de téléphonie mobile et d'identifier des pistes de propositions pour améliorer la situation.



Toutefois, face à l'urgence de la problématique de la fin de la diffusion de la TNT, le Forum a décidé de travailler à cette question en priorité. L'enjeu étant une action dans de brefs délais, une commission a été immédiatement constituée et mandatée pour traiter le sujet de la TNT et tenter de formuler une proposition avant fin 2019. Le présent rapport rend compte de cette partie de l'autosaisine.

### 3. Organisation des travaux

La Commission constituée en avril 2019 était formée des membres suivants :

Structure		Nom	Prénom
Amis de la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura	ARN	Bucher	Denis
Association transport et environnement	ATE	Vuichard	Pascal
Cercle du Grand Genève		Constantin	Myriam
Club en fauteuil roulant Genève	CRFGe	Dufour	Olivier
Comité transfrontalier de la santé		Duruz	Nicole
France Nature Environnement Ain & Haute-Savoie	FNE	Caniac	Georges
Société suisse des ingénieurs et des architectes	SIA	Girault	Isabel
Urbanistes des territoires		Lensel	Bernard
Union industrielle genevoise	UIG	Aune	Nicolas

Présidée par Isabel Girault, la Commission a tenu deux premières séances, les 15 avril et 6 juin 2019. Elle a lancé en avril 2019 des démarches écrites auprès des directions générales de la SSR et de l'OFCOM, et informé le président du GLCT de la problématique et de la décision du Forum de s'en saisir (Annexe 2). En juin 2019, elle a auditionné Damien Corti, directeur technique de la SSR, délégué auprès de la Commission par Gilles Marchand, directeur général de la SSR. Grâce à son intervention, un embryon de projet a pu être élaboré en partenariat avec Léman Bleu, pour une reprise locale de la diffusion de la RTS par TNT dans le Grand Genève.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, il était présenté à l'assemblée générale du GLCT qui acceptait d'entrer en matière sur son financement. Deux négociateurs ayant été désignés à cette occasion – Isabel Girault, présidente de la Commission TNT du Forum, et Gabriel Doublet, élu référent du GLCT auprès du Forum –, la Commission a dès lors passé le relais à cette délégation conjointe Forum / GLCT à laquelle se sont joints les membres du Bureau du Forum.

### 4. Audition de la SSR

La première démarche entreprise a été d'interpeller la SSR et l'OFCOM en leur demandant un moratoire sur l'arrêt de la TNT jusqu'à la fin du délai légal fixé au 31 décembre 2019 par la concession SSR (Annexe 3). Sans accéder à cette requête, le directeur général de la SSR, Gilles Marchand, s'est dit sensible aux différentes interpellations reçues et indiqua qu'une réunion interne était prévue pour discuter des réponses possibles. Il accédera à la demande d'audition formulée par la Commission et lui délèguera son directeur technologie et innovation, Damien Corti, avec qui il collabore directement sur le dossier TNT. Lors de son audition le 6 juin 2019, celui-ci revient sur les motifs de la décision prise par la SSR et présente les pistes d'alternatives envisageables.

#### 4.1. Les motifs :

La décision de stopper la diffusion par TNT relève de la Confédération, la SSR n'a fait que l'anticiper de 6 mois. La diffusion par TNT représente 45 % du budget de distribution de la SSR alors qu'elle n'était utilisée en 2018 que par 1,4 % des ménages en Suisse en 2018 (contre 8 % en 2009). Ce chiffre est encore inférieur dans le bassin lémanique, les offres combinées internet/TV (ex. Swisscom TV) s'y étant imposées plus rapidement qu'ailleurs en Suisse où le réseau câblé était plus étendu. Pressée de réduire ses coûts par son autorité de tutelle, l'OFCOM, la SSR a logiquement visé ce segment, ce qui représente une économie de 10 Mio Chf. En outre, la mise aux normes (passage à la HD, etc.) des 220



émetteurs que compte la Suisse (contre 6 en Belgique, différence de topographie oblige) aurait requis un investissement bien trop coûteux par rapport au nombre réduit, et décroissant, d'utilisateurs.

En France, la réception par TNT est bien plus importante qu'en Suisse (50.8 % de taux de pénétration). Cette proportion décroît toutefois et une grande partie des foyers combinent plusieurs modes de réception (76 %). Dans les zones frontalières françaises (également le Bas-Rhin, l'Alsace, le Doubs), les habitants ne captent la SSR que par TNT. En Autriche par contre, des opérateurs réinjectaient dans leur réseau câblé national les programmes qu'ils captent par TNT.

D'autre part, les chaînes privées françaises utilisent leurs émetteurs frontaliers pour diffuser des fenêtres publicitaires suisses. Ce qui détourne l'argent des annonceurs (85 Mio Chf par année) de la production de contenus plus pertinents pour la région (ex. reportage sur le CEVA plutôt que The Voice). La situation est similaire en Allemagne dont les chaînes réalisent près de 300 Mio de publicité en Suisse allemande.

Les producteurs (séries TV, foot, etc.) sont de plus en plus regardants quant aux droits de diffusion. Dans le cas de la France, qui paye des droits pour 80 millions de téléspectateurs, un débordement naturel sur la Suisse pour 1.8 à 2 millions de personnes est admis. Par contre, la SSR paye des droits pour 1.8 millions de Suisses romands, alors que son signal est capté par presque autant de spectateurs sur le territoire français (jusqu'à Strasbourg ou Aix-les-Bains).

Les anciennes fréquences de TV ne ramènent rien à l'Etat mais intéressent beaucoup les opérateurs télécoms pour la 5G en particulier. Ainsi, la téléphonie mobile absorbe progressivement le spectre. En France, la CSA a ordonné depuis 1 an ce transfert de canaux. En Suisse, cette opération a aussi rapporté 380 Mio Chf à la Confédération, alors que la SSR ne payait rien pour l'utilisation des fréquences. Toutefois en Suisse, nombre de fréquences n'étaient déjà plus utilisées par la TNT, contrairement à la France.

#### **4.2. Les réactions :**

L'annonce de l'arrêt de la TNT a provoqué de nombreux appels à la SSR (6'255 appels, dont 1'200 le 3 juin, jour de l'arrêt). Le 60 % provenait de la Suisse et 39 % de l'étranger (France, Autriche, Allemagne - moins du côté italien). Le bassin lémanique et la France représentent la plus grande proportion des appels (1'800 appels de Suisse romande et 1'200 de France). La Suisse compte 18 % de francophones alors qu'ils ont représenté 50 % des appels.

Non seulement le Grand Genève mais également le département du Doubs, ainsi que l'Allemagne et l'Autriche ont demandé que des solutions soient identifiées. Il est vrai que des discussions auraient pu être engagées en 2018, mais il ne revenait pas à la SSR de les initier. La SSR a bien conscience de l'impact de sa décision au-delà des frontières et n'a du reste aucun intérêt à limiter l'accès à ses programmes. Toutefois, elle ne peut pas traiter différemment certaines parties du territoire : ex. "oublier" quelques émetteurs aux frontières pour des téléspectateurs ne payant pas de redevance, alors que les habitants de certaines régions isolées la payent mais ne peuvent plus recevoir la TNT.

Par contre, elle est toute disposée à accompagner par ses explications techniques la mise en place de solutions alternatives. Et afin de leur laisser une chance d'émerger, la SSR va repousser le démantèlement de ses émetteurs TNT aux frontières jusqu'au 31 décembre 2019.

#### **4.3. Les alternatives :**

Une alternative pourrait être la reprise de la diffusion de la TSR1 et TSR2 par le Léman Bleu. Léman Bleu prévoit de continuer à utiliser la TNT et dispose de 2 canaux libres qui pourraient être utilisés. Elle dispose actuellement d'une concession OFCOM de distribution, donc de créateur de contenu. Moyennant une concession de redistribution, Léman Bleu pourrait agir en tant qu'opérateur diffusant l'intégralité des contenus de la TSR1 et TSR2 (comme Naxoo, mais par TNT). La SSR serait tenue de lui amener le signal à un point de remise (en l'occurrence, la tour TV du quai Ansermet) et Léman Bleu



en assurerait ensuite la diffusion par l'émetteur du Salève auquel ses studios sont déjà reliés par fibre optique. Cette option a déjà été évoquée par la SSR avec les concernés qui se sont dits favorables.

La zone du Grand Genève était jusqu'au 3 juin 2019 couverte par les émetteurs du Salève et de la Dole (opérés par Swisscom). La combinaison est nécessaire pour couvrir l'ensemble du territoire du Grand Genève (Annexe 4). Du point de vue de l'obtention de la concession de redistribution avec l'OFCOM (doits de diffusion), le plus simple serait de reprendre les mêmes antennes que la SSR, la situation de débordement naturel par effet d'antenne demeurant identique.

Alternativement, il faudrait identifier un autre acteur, suisse ou français, d'accord d'exploiter un réseau TNT en Suisse comme redistributeur. La nationalité de l'entité demandant la concession est indifférente, mais l'émetteur doit se situer sur sol suisse (ou sur le Salève, qui fait l'objet d'un accord international) et être prioritairement destiné à ce pays.

La redistribution des programmes de la SSR par TNT est gratuite, l'exploitation d'émetteurs a un coût. L'utilisation des émetteurs opérés par Swisscom au Salève et à la Dole s'élève à 30'000-35'000 Chf et 70'000 Chf par an, respectivement. Il faut y ajouter des frais connexes (transport de signal, installation satellite,...). Etant tenue d'amener le signal jusqu'à un point de remise (en l'occurrence, la tour TV du quai Ansermet), la SSR en financerait la mise en place, mais ne pourra pas financer d'autres mesures liées à la reprise de la diffusion par TNT. La question du financement du projet se pose donc.

## 5. Entrée en matière du GLCT

En résumé, il était donc techniquement et juridiquement possible de rétablir, par le biais d'un autre opérateur, la diffusion par TNT telle qu'elle l'était avant le 3 juin 2019, à condition que la SSR donne son accord pour une diffusion de ses émissions, que l'OFCOM accepte de lui accorder la concession et que les coûts de réinstallation et de maintenance annuelle des installations soient pris en charge. Le temps pressait néanmoins puisque les deux antennes de la SSR couvrant le territoire du Grand Genève seraient démontées à la fin 2019.

Informé, par courrier du 16 avril 2019, de la problématique et de l'autosaisine lancée par le Forum, le président du GLCT fut à nouveau interpellé, ainsi que les trois élus référents du Forum. Le 7 juin 2019, les contours d'une solution et ses conditions leur furent présentés. Arguant qu'il s'agirait d'une mesure du Grand Genève pour le Grand Genève, à la fois pratique et d'une grande portée symbolique et source de renforcement de la cohésion territoriale, le Forum demandait au GLCT d'entrer en matière sur un possible engagement financier pour la reprise de la TNT.

Saisie de cette question le 1er juillet 2019, l'assemblée générale du GLCT donna son accord de principe et désigna, ainsi que l'avait suggéré le Forum, Gabriel Doublet – vice-président du Pôle métropolitain et élu référent du GLCT auprès du Forum – et Isabel Girault – présidente de la Commission TNT du Forum et membre de son Bureau – pour étudier la faisabilité technique et financière d'une reprise locale de la TNT et lui soumettre une proposition de solution en septembre 2019.

## 6. Solution optimale

Un groupe de travail réunissant les représentants du Forum et du GLCT – Isabel Girault, Gabriel Doublet, Nicolas Aune et Brice Fusaro –, M. Damien Corti de la SSR, M. Laurent Keller de Léman Bleu et son prestataire technique, M. Weber de la société SwoxTelecom, s'est réuni à plusieurs reprises de juillet à septembre 2019, afin d'étudier les conditions juridiques, techniques et financières d'un rétablissement de la diffusion par TNT. Possédant un canal de diffusion par l'antenne du Salève, Léman Bleu est immédiatement apparue comme un partenaire clé. L'antenne du Salève ne permettant toutefois pas de couvrir l'entier du territoire du Grand Genève, l'utiliser seule ne serait qu'une reprise



partielle de la diffusion TNT, avec le risque de provoquer l'incompréhension et le mécontentement des usagers non desservis.

Intégrant différents acteurs dont Léman Bleu, les services de la SSR et des opérateurs techniques, la réflexion a abouti à une solution, identifiée comme la plus optimale : la SSR accorde la rediffusion de ses programmes à un opérateur – prestataire technique partenaire de Léman Bleu, la société Swox Telecom est pressentie – ainsi que les reprises d'amortissement de ses émetteurs; Léman Bleu lui offre l'hébergement dans son espace disponible sur l'antenne du Salève; sur proposition de la SSR, l'OFCOM lui octroie une concession de rediffusion des programmes TSR par les antennes du Salève et de la Dole.

Soumise au GLCT, la proposition de solution partenariale a tout d'abord été examinée par son Bureau le 26 septembre 2019. Lui réservant un accueil favorable, il a néanmoins demandé que soient clarifiés certains points avant l'assemblée générale du 21 novembre 2019 lors de laquelle le projet devrait être entériné.

Sollicitée, la SSR a ainsi indiqué ne pas disposer de données concernant les habitudes et la composition du public TV et radio au-delà des frontières suisses et méconnaître le nombre de téléspectateurs dû au débordement de la TNT au-delà de la frontière, nombre qui n'a jamais été pris en compte dans les résultats de ses parts de marché et de son audimat. Elle a précisé de plus qu'aucune recette publicitaire supplémentaire ne découlerait du projet de reprise de la TNT, ainsi que cela était déjà le cas avant l'arrêt de la TNT et que, quoi qu'il en soit, la nouvelle concession de la SSR valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ne lui permettait plus l'exploitation directe d'un réseau TNT ni aucune participation financière à un opérateur reprenant les programmes de la SSR par TNT.

Au bénéfice d'une information complète, l'assemblée générale du GLCT du 21 novembre 2019 a avalisé une participation financière exceptionnelle annuelle de 95'000 Chf couvrant le coût du projet durant une période initiale de trois ans, avant qu'un modèle économique plus pérenne puisse être dessiné. La diffusion de la TSR par TNT allait pouvoir reprendre.

## 7. Reprise du signal

Entre décembre 2019 et janvier 2020, les installations techniques étaient mises en place. Dans la foulée, les autorités suisses et françaises (respectivement l'OFCOM et le Conseil supérieur de l'audiovisuel) ayant donné leur accord, la reprise du signal allait pouvoir être effective avant le 31 mars.

Elle a malheureusement été retardée de plusieurs semaines en raison de la crise sanitaire du COVID 19 et de la fermeture de la frontière franco-suisse empêchant temporairement les équipes techniques suisses d'accéder au site du Salève où les derniers réglages devaient être effectuée. Dès la fin des mesures de confinement, le président du GLCT est intervenu afin d'accélérer la finalisation des interventions techniques sur les antennes.

Depuis le 15 juin 2020, les téléspectateurs du Grand Genève peuvent à nouveau recevoir la télévision publique suisse par le biais de la TNT.

## 8. Communication publique

Suite à ses travaux sur la Mobilisation de la société civile, le Forum a identifié le besoin d'augmenter sa visibilité publique. Le succès de la démarche au sujet de la TNT lui fournissait un sujet de choix pour une action de communication. Malheureusement, plusieurs fuites dans les médias, indépendantes de sa volonté, sont venues contrarier ses intentions. Des inexactitudes voire erreurs ainsi diffusées ont également mis dans l'embarras les partenaires du Forum et ont fait craindre pour la suite du projet. L'herbe lui a une nouvelle fois été coupée sous le pied lors de l'approbation du financement du projet par l'assemblée du GLCT le 21 novembre 2019.



Finalement, l'occasion d'annoncer la date du retour du relié TNT des programmes de la RTS a pu être saisie. Ainsi, le 27 février 2020, le Forum et le GLCT tenaient une conférence de presse conjointe à Annemasse (Annexe 5). Organisée par le service de communication de l'équipe du Grand Genève, elle a reçu la couverture médias (presse écrite et radio) escomptée.

La démarche engagée par le Forum a également été relayée par la télévision suisse italienne dans son téléjournal du 3 décembre 2019. Le reportage présentait la « solution genevoise » dont pourrait s'inspirer le Tessin et l'Italie voisine, avec notamment une interview d'Isabel Girault.

La reprise effective du signal, annoncée par un communiqué de presse le 15 juin 2020 (Annexe 6) a fait l'objet d'articles dans les médias suisses et français, qui ont également diffusé la notice technique pour accéder aux programmes (Annexe 7).



## ANNEXE 1



### GLCT GRAND GENEVE AUTOSAISINE DU FORUM D'AGGLOMERATION

N° : 2A03

Date : 26 mars 2019

Proposée par : le Bureau du Forum

#### La thématique abordée

---

Inégalité d'accès aux services audiovisuels et de téléphonie pour les citoyens du Grand Genève en tant que facteur péjorant la cohésion sociale

#### Objet de l'autosaisine

---

Le 3 juin 2019 la Télévision Suisse Romande (TSR) cessera d'émettre par Télévision Numérique Terrestre (TNT), une technologie jugée trop coûteuse par la société suisse de radiodiffusion (SSR), livrant la diffusion des programmes du service public audiovisuel aux câblo-opérateurs. Les zones frontalières seront les grandes perdantes de cette mutation puisqu'elles ne pourront plus capter les chaînes publiques helvétiques. Sauf exception offerte aux seuls résidents suisses à l'étranger : ils pourront obtenir une carte qui décrypte le signal de la SSR à raison d'un abonnement de 120 CHF/an et l'installation d'une parabole. Ce qui ne sera pas le cas des citoyens français puisque, selon la presse, l'élargissement de cette exception serait trop coûteux pour la SSR.

Cette décision unilatérale vient allonger la liste des décisions administratives qui divisent le territoire sous couvert de considérations économiques. Il est paradoxal de constater que parallèlement aux efforts gigantesques du projet d'agglomération pour construire des infrastructures de raccordement, certaines dispositions viennent détricoter d'autres acquis de la vie quotidienne. Si les frontières nationales instituent de fait des différences de régimes – économiques, fiscaux, sociaux, etc. – la majorité des habitants du Grand Genève appellent de leur vœux plus d'intégration pour accéder librement aux mêmes services aux mêmes conditions. Aussi chaque retour en arrière amène un sentiment d'injustice et d'inégalité de traitement. Les régressions ont été nombreuses au cours des dernières années, citons pêle-mêle l'accès aux soins devenu très inégalitaire de part et d'autre de la frontière, l'accès à l'école genevoise interdit pour les Suisses résidant en France, les distorsions en matière d'assurance chômage, les disparités de classes tarifaires pour les transports en commun.

En termes de liaisons téléphoniques les plus anciens se souviendront du préfixe 023 qui incluait la France voisine dans le périmètre de la tarification de proximité avec Genève. Aujourd'hui, à l'heure de l'hypercommunication, ce sont des frais d'itinérance inadmissibles qui grèvent les liaisons transfrontalières alors même que Bruxelles les a abolis au sein de l'Union européenne. Comme pour la TSR, ce sont les opérateurs qui imposent leurs conditions sans que les autorités administratives n'interviennent. On constate d'ailleurs chaque jour que la frontière est pour eux l'occasion de se livrer une guerre de puissance de couverture de leurs réseaux, les usagers faisant

.....12



les frais de connexions automatiques captées périodiquement par l'un ou par l'autre, assorties de frais de *roaming*. Ces pratiques grèvent les simples citoyens comme les entreprises, constituant pour ces dernières un frein supplémentaire au développement des activités transfrontalières.

#### **Les axes de questionnement**

---

Comment peser sur les opérateurs pour que le territoire du Grand Genève soit reconnu comme une entité dans laquelle les citoyens doivent obtenir une égalité de traitement ?

Peut-on imaginer une boucle numérique Grand Genève qui offre aux citoyens de ce territoire les mêmes avantages technologiques et un accès facilité aux télécommunications ?

#### **Les attendus**

---

Faire un état des lieux de la question des opérateurs de radio diffusion et de téléphonie mobile : opérateurs présents, distorsions d'accès et de tarifications.

Ouvrir des pistes de propositions pour améliorer la situation (communication publique, sensibilisation des décideurs, identification de relais).

#### **Le délai de traitement envisagé**

---

Dans l'optique de tenter d'agir sur la problématique liée à la fin de la diffusion de la TNT, cet aspect sera traité avant juin 2019. Un rapport final sera présenté au GLCT fin 2019.

#### **L'organisation de la réflexion**

---

Une commission de travail sera mise sur pied rapidement et bénéficiera d'un soutien organisationnel et pour d'éventuelles recherches de personnes ressources ou documents. Si des actions de communication étaient envisagées, la commission pourrait compter sur l'expertise du chargé de communication du GLCT.

---

Genève, 22 mars 2019

Le Bureau du Forum



## ANNEXE 2



Forum d'agglomération du Grand Genève  
GLCT Grand Genève  
Présidence du Conseil d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève

Monsieur Antonio Hodgers  
Président du GLCT Grand Genève  
Présidence du Conseil d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

Genève, 16 avril 2019

### **Concerne : arrêt de la télévision numérique terrestre de la SSR au 3 juin 2019**

Monsieur le Président,

Interpellée par la décision de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision (SSR) d'abandonner la télévision numérique terrestre (TNT) à compter du 3 juin 2019, l'assemblée plénière du Forum d'agglomération a décidé de se saisir de ce sujet.

L'arrêt de la TNT privera plus de 350'000 habitants du Grand Genève, soit un tiers de sa population, de l'accès aux programmes de télévision diffusés par la SSR. Seuls pourront y remédier les détenteurs d'un passeport suisse, moyennant l'acquisition d'une parabole et d'une carte annuelle d'accès au satellite.

L'impact de cette décision est extrêmement négatif pour la cohésion de l'agglomération. Elle porte un coup grave à l'unité de son bassin de vie, à sa communauté de connaissance, de culture et d'information. La majorité des habitants du Grand Genève appellent de leurs vœux plus d'intégration pour accéder librement aux mêmes services aux mêmes conditions. Il est paradoxal de constater que parallèlement aux efforts importants de la Confédération pour soutenir des projets d'agglomération comme le nôtre, elle avalise de telles mesures allant dans le sens exactement inverse.

La décision de la SSR a déjà fait réagir nombre de personnes, par des appels individuels au bureau des supports de la SSR (35% des appels reçus!) ou des déclarations dans la presse. Notons également l'adoption d'une motion par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français. Le Forum d'agglomération a également décidé d'intervenir, avec force.

Dans un premier temps, nous souhaitons interpellier la SSR et l'Office fédéral de la communication (OFCOM) en vue de l'adoption urgente d'un moratoire. En effet, la concession de la SSR renouvelée en août 2018 ne prévoit l'arrêt de la TNT qu'au 31 décembre 2019. Vous trouverez en pièce jointe la copie du courrier adressé ce jour en ce sens.



Dans un second temps, la commission du Forum constituée à cet effet procédera à l'audition de représentants de l'OFCOM, de la SSR et d'autres experts, dans le but de formuler des propositions concrètes. Elle se rapprochera également des représentants de la société civile de l'agglomération baloise, que l'arrêt de la TNT impacte certainement autant que le Grand Genève.

Et dans l'immédiat, nous espérons vivement que vous puissiez porter ces préoccupations, au nom du Grand Genève.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations respectueuses.

Le Bureau du Forum :

Denis Bucher  
Président du Forum

Myriam Constantin  
Présidente collège social et  
culturel

Nicolas Aune  
Président collège économie

Isabel Girault  
Vice-présidente collège  
environnement

Olivier Dufour  
Vice-président collège social et  
culturel

Annie Augier  
Vice-présidente collège  
économie

Annexe : copie du courrier adressé à M. Gilles Marchand, directeur général de la SSR



## ANNEXE 3



Forum d'agglomération du Grand Genève  
GLCT Grand Genève  
Présidence du Conseil d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève

Monsieur Gilles Marchand  
Directeur général SRG SSR  
Giacomettistrasse 1  
3000 Berne 31

Genève, 16 avril 2019

### **Concerne : arrêt de la télévision numérique terrestre au 3 juin 2019**

Monsieur le Directeur général,

Le Grand Genève représente un bassin de population d'un million d'habitants. La décision prise par la Société suisse de radiodiffusion et de télévision (SSR) d'abandonner la télévision numérique terrestre (TNT) au 3 juin 2019 privera plus d'un tiers d'entre eux de l'accès aux programmes de la télévision publique suisse. Seule une petite partie pourra y remédier, moyennant un passeport suisse, l'acquisition d'une parabole ainsi que d'une carte annuelle payante d'accès au satellite.

Depuis plusieurs années, une énergie considérable a été collectivement engagée pour consolider l'agglomération franco-valdo-genevoise. Elle s'est notamment dotée d'instances de gouvernance transfrontalière, dont le Forum d'agglomération qui représente la société civile grand-genevoise. Le Grand Genève est un bassin de vie transfrontalier en plein essor marqué par une forte volonté politique de rapprochement.

Or, l'impact de la décision de la SSR est extrêmement négatif pour la construction de notre agglomération. Elle porte un coup grave à l'unité de son bassin de vie, à sa communauté de connaissance, de culture et d'information. Elle va également à l'encontre des importants efforts financiers consentis par la Confédération dans le cadre de sa politique des agglomérations dont bénéficient les projets de coopération transfrontalière du Grand Genève. Nul doute que l'arrêt de la TNT affectera tout autant l'agglomération trinationale de Bâle et ses 850'000 habitants.

La décision de la SSR a déjà fait réagir nombre de personnes dans notre région, par des appels individuels à votre bureau de support (35% des appels reçus!) ou des déclarations dans la presse. Notons également l'adoption d'une motion par le Pôle métropolitain du Genevois français.

Nous souhaitons qu'une solution puisse être identifiée et espérons vivement pouvoir compter sur votre collaboration à cette fin. Une commission spéciale a été mise sur pied pour mener la réflexion.



Cependant, étant donné l'urgence de la situation, nous vous soumettons la présente requête expresse : nous vous prions de sursoir à la décision d'abandon de la diffusion de la TNT dans notre région, par l'adoption d'un moratoire jusqu'à la fin du délai légal fixé au 31 décembre 2019 par la concession SSR.

Parallèlement, nous vous demandons de bien vouloir accéder à notre demande d'audition par notre commission.

En vous remerciant de la bonne réception que vous réserverez à la présente démarche, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de nos salutations respectueuses.

Le Bureau du Forum :

Denis Bucher  
Président du Forum

Myriam Constantin  
Présidente collège social et  
culturel

Nicolas Aubert  
Président collège économie

Isabel Girault  
Vice-présidente collège  
environnement

Olivier Dufour  
Vice-président collège social et  
culturel

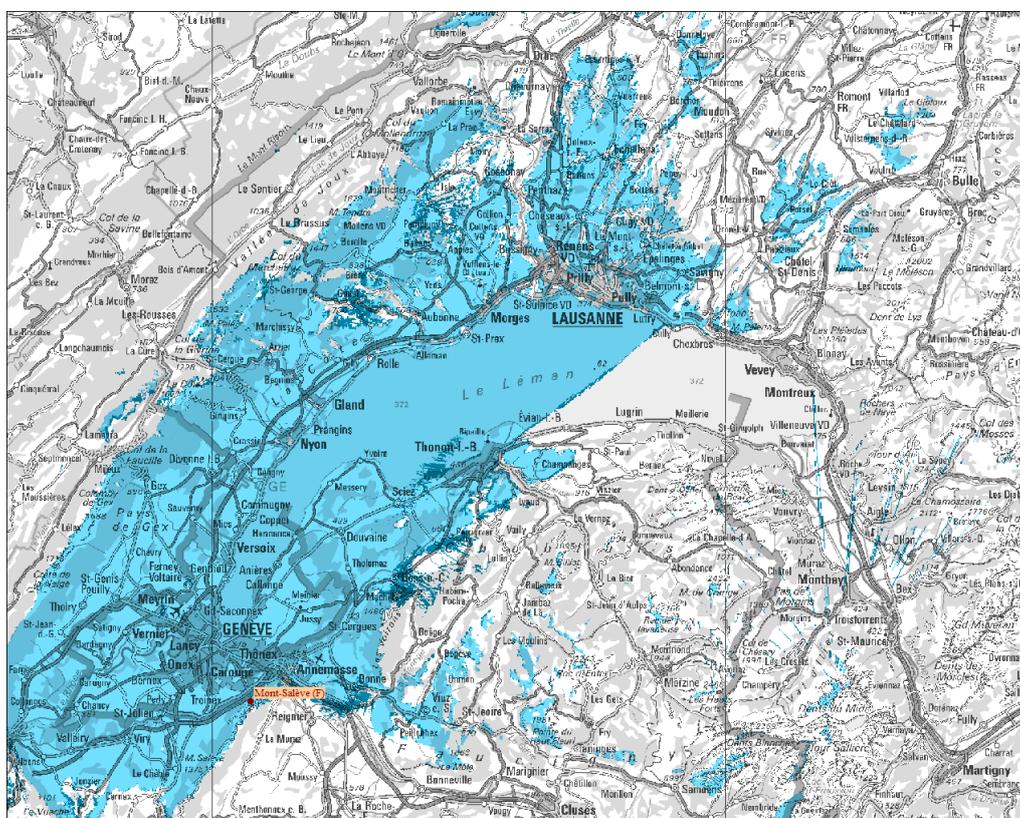
Annie Augier  
Vice-présidente collège  
économie

Copie :

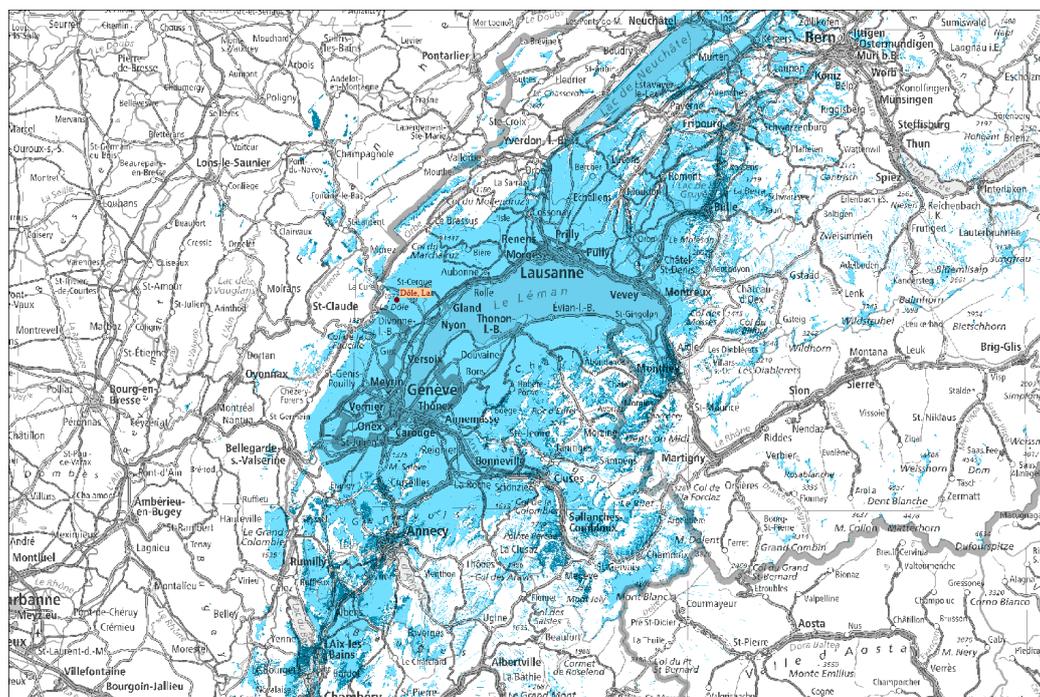
- M. Philippe Metzger, directeur, Office fédéral de la communication (OFCOM), Berne



ANNEXE 4



Emetteur SSR du Salève, couverture avant le 3 juin 2019



Emetteur SSR de la Dole, couverture avant le 3 juin 2019



ANNEXE 5

Communiqué de presse



> Annemasse, le 27 février 2020

## > Les chaînes de la Radio Télévision Suisse feront leur retour avant le 31 mars dans le Grand Genève

Interrompu depuis le 3 juin 2019, le relai TNT des programmes de la Radio Télévision Suisse (RTS), fera son retour avant le 31 mars sur l'ensemble du Grand Genève. Après un travail de plus de 8 mois mené par le Forum d'agglomération et le GLCT Grand Genève, les habitants du Grand Genève, en France, à Genève et dans la Région de Nyon pourront à nouveau bénéficier des programmes de la RTS via la TNT, grâce à une solution technique utilisant des émetteurs du Salève et de la Dôle, pour une durée expérimentale de 3 ans.

A l'initiative du Forum d'agglomération, une commission de travail, nommée par le GLCT Grand Genève et présidée par Madame Isabel GIRAULT et Monsieur Gabriel DOUBLET, respectivement membres du Forum d'agglomération du Grand Genève et du GLCT Grand Genève, a mené durant l'été 2019 une réflexion pour étudier les faisabilités techniques, juridiques et financières d'un retour du signal sur l'ensemble du bassin de vie transfrontalier. Cette réflexion a intégré différents acteurs dont Léman Bleu, les services de la RTS, des opérateurs techniques et des membres du Forum d'agglomération, afin de définir la solution la plus optimale possible.

Techniquement, le système d'antenne étant repris à l'identique, une recherche de chaînes suffira pour retrouver les programmes RTS1 et RTS2 sur les récepteurs TV ou box TNT recevant le signal par antenne terrestre. Les chaînes RTS1 et RT2 étant désormais diffusées en haute définition (HD), avec télétexte et sous-titrages, les récepteurs devront être compatibles avec la norme actuelle DVBT-2. L'aval final du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité française de régulation de l'audiovisuel, déterminera la date précise de retour du signal. L'Office fédéral de la communication (OFCOM) côté suisse ayant déjà donné son accord pour les concessions relatives aux 2 émetteurs, le signal devrait ainsi être actif sur l'ensemble du Grand Genève avant le 31 mars.

Financièrement, le GLCT Grand Genève, en lien avec le Forum d'agglomération, a voté une participation financière exceptionnelle à hauteur de 95000 CHF par an, sur 3 années maximum. L'objectif est de permettre une reprise rapide du signal, avant de définir un modèle économique plus pérenne.

Contact technique : Laurent WEBER - [techniqueTNT@swoxtelecom.ch](mailto:techniqueTNT@swoxtelecom.ch)  
Tel: +41 032/853.55.70

Communiqué de presse / 27 février 2020

Contact presse : **Sébastien JERDELET**  
Responsable communication Grand Genève  
Tél. +33 (0)6 30 91 48 16





## ANNEXE 6

## Communiqué de presse



> Genève, le 15 juin 2020

## > Les chaînes de la Radio Télévision Suisse font leur retour dans tout le Grand Genève

Après plusieurs semaines d'attente, les foyers de la partie française du Grand Genève peuvent de nouveau recevoir les chaînes de la Radio Télévision Suisse (RTS) sur leurs écrans. Interrompu depuis le 3 juin 2019, les émetteurs du Salève et de la Dôle permettant le relai TNT des programmes de la RTS, ont été remis en route ce lundi 15 juin (marqué également par la réouverture des frontières), au terme de plusieurs jours d'essais. Un travail de plus d'un an avait été initié par le Forum d'agglomération et le GLCT Grand Genève, avec à la clé une solution technique proposée pour une durée expérimentale de 3 ans.

Plébiscité notamment par les nombreux suisses et binationaux vivants dans le Genevois français, la date du retour de la RTS sur les écrans français avait été à plusieurs reprises retardée, faute d'autorisations de diffusion, puis d'accès aux sites, relatives aux interventions techniques. En raison de la crise sanitaire, celles-ci n'avaient pu être délivrées que le 29 mai dernier. La concession des 2 émetteurs avait quant-à-elle reçu l'aval de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) côté suisse et du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité française de régulation de l'audiovisuel, respectivement en mars et avril 2020.

### Comment recevoir la RTS à son domicile dans le Genevois français ?

Techniquement, le système d'antenne étant repris à l'identique, une recherche automatique de chaînes est indispensable pour retrouver les programmes RTS1 et RTS2 sur les récepteurs TV ou box TNT recevant le signal par antenne terrestre. Ces derniers doivent apparaître à partir du chiffre 800 relatif aux chaînes étrangères. Les chaînes RTS1 et RTS2 étant désormais diffusées en haute définition (HD), avec télétexte et sous-titrages, les récepteurs doivent être compatibles avec la norme actuelle DVBT-2 (l'ensemble des chaînes de la TNT française passera sous cette norme en 2021-2022). Concrètement, les écrans de moins de 6 ans\* sont compatibles car déjà équipés de boîtiers DVBT-2. Pour les autres, une box TNT (disponible à 20-30€ en grandes surfaces) est nécessaire en complément.

Pour les foyers ayant une réception des chaînes TV par internet (IPTV) et ayant un abonnement avec « Orange », une mise à jour sera faite par l'opérateur à partir du 9 juillet prochain, permettant un retour automatique des chaînes. Les dates de retour pour les autres opérateurs ne sont pas encore connues.

\*selon fabricants, voir notices

Communiqué de presse / 15 juin 2020

Contact presse : **Sébastien JERDELET**  
Responsable communication Grand Genève  
Tél. +33 (0)6 30 91 48 16



1/2



A l'initiative du Forum d'agglomération, une commission de travail, nommée par le GLCT Grand Genève et présidée par Madame Isabel GIRAULT et Monsieur Gabriel DOUBLET, respectivement membres du Forum d'agglomération du Grand Genève et du GLCT Grand Genève, avait mené durant l'été 2019 une réflexion pour étudier les faisabilités techniques, juridiques et financières d'un retour du signal sur l'ensemble du bassin de vie transfrontalier. Cette réflexion avait intégré différents acteurs dont Léman Bleu, les services de la RTS, des opérateurs techniques et des membres du Forum d'agglomération, afin de définir la solution la plus optimale possible.

Financièrement, le GLCT Grand Genève, en lien avec le Forum d'agglomération, a voté une participation financière exceptionnelle à hauteur de 95000 CHF par an, sur 3 années maximum. Un modèle économique plus pérenne devra à terme être étudié.

Contact technique : Laurent WEBER - [techniqueTNT@swxtelecom.ch](mailto:techniqueTNT@swxtelecom.ch)  
Tel: +41 032/853.55.70

Communiqué de presse / 15 juin 2020

Contact presse : **Sébastien JERDELET**  
Responsable communication Grand Genève  
Tél. +33 (0)6 30 91 48 16



2/2



## ANNEXE 7

### NOTICE TECHNIQUE

Pour accéder au retour des programmes de la RTS en TNT, il est incontournable de procéder à une **réinstallation** des chaînes, voire de passer, en fonction des modèles TV ou box TNT, par **le mode usine, puis réinstallation** des chaînes. Une simple fonction « mise à jour » de chaînes n'est pas suffisante.

Chaque TV ou box TNT ayant un processus d'utilisation différent, il est nécessaire de se conformer à son mode d'emploi afin de procéder à ce qui précède.

Si vous receviez les programmes RTS en TNT avant la coupure de juin 2019 et que vous ne les retrouvez pas en ayant suivi la procédure ci-dessus, 2 cas de figure peuvent en être responsables:

- Soit votre téléviseur ou box TNT est plus ancien qu'environ 6 ans. Dans ce cas, veuillez consulter son manuel sur internet avec sa référence, et vous assurer que votre appareil est compatible avec la norme actuelle, soit DVB-T- **DVB-T2**. S'il n'est pas compatible **DVB-T2**, votre téléviseur ou box TNT ne pourra pas recevoir le signal RTS.
- Soit votre antenne râteau n'est pas adaptée. Il est impératif d'avoir une antenne râteau dirigée sur la Dôle ou le Salève, et dans la bonne position, c'est-à-dire verticalement, les éléments du râteau entre ciel et terre (et non horizontalement, comme pour la réception TNT France).

En effet, avant l'arrêt de la RTS en TNT, de nombreux autres émetteurs TNT CH couvraient le bassin lémanique, offrant une desserte très robuste, il n'était donc pas nécessaire d'avoir une installation d'antenne de réception spécialement « adaptée ». Dans la situation actuelle, cela est nécessaire.

En cas de doute, veuillez consulter votre antenniste qui, à l'aide de ses appareils de mesure, pourra vous indiquer rapidement ce qu'il est possible de faire.

Laurent WEBER pour SwoxTelecom – [techniqueTNT@swoxtelecom.ch](mailto:techniqueTNT@swoxtelecom.ch)

#### **SwoxTelecom**

Bellevue 17  
2052 Fontainemelon (NE)  
Suisse  
[www.swoxtelecom.ch](http://www.swoxtelecom.ch)